

honorables collègues des finances qui savait aussi que ce n'était pas le cas. S'il est juste, l'honorable premier ministre dira sans doute que je n'ai jamais demandé de places ; mais il a été assez bon, ainsi que l'honorable ministre des chemins de fer lui-même, de m'offrir le poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Ce dernier m'a offert encore la charge de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et un portefeuille de ministre dans le gouvernement d'alors. Deux fois on m'a offert un portefeuille de ministre, et j'ai décliné chaque fois ; et cependant l'honorable monsieur a eu la hardiesse de déclarer dans mon comté que j'avais demandé et été refusé par ses collègues et lui.

N'ai-je pas raison de me plaindre aussi de la conduite de l'honorable ministre des finances qui laissait passer cette assertion sans la contredire. Nous avons été collègues dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick dix ou douze ans avant la Confédération, et j'en appelle à lui : ai-je jamais demandé une charge quelconque soit au gouvernement provincial, soit au gouvernement local ? . . . L'honorable monsieur me rend la justice de dire que non ; alors pourquoi n'a-t-il pas contredit l'accusation que son collègue des chemins de fer portait en sa présence ? Il me semble que c'était son devoir.

L'honorable ministre des chemins de fer devait être animé de très mauvais sentiments à mon égard ; je ne puis expliquer sa conduite autrement. Injurier et vilipender paraît être un instinct de sa nature. Tout ce que je demande, c'est justice, et je pense que la plupart de mes collègues de la députation nationale me l'accorderont, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Je vais me permettre, maintenant, de lire, sur le *Times* de Moncton, le compte-rendu d'un discours que l'honorable monsieur a prononcé le 27 septembre 1878, dix jours après nos élections, et dans lequel il me traite de la façon que je viens de dire :

“ Au temps où il était ministre de la marine et des pêcheries, monsieur Mitchell proposa de protéger nos pêcheries en organisant une flotte. Cette idée fut tournée en ridicule par monsieur Mackenzie et ses amis, mais monsieur Mitchell organisa sa flotte qui protégea les droits de nos pêcheurs. C'est ainsi que d'autres industries devraient être protégées.

“ Sir Albert Smith s'est étendu longuement

sur la commission des pêcheries. Il devrait avoir honte d'en parler. Le traité de Washington, en vertu duquel la sentence arbitrale fut rendue, a été enlevé à la pointe de la bayonnette contre monsieur Mackenzie et son armée. L'ancien gouvernement avait fait le traité et choisi monsieur Mitchell pour représenter le Canada dans la commission. Monsieur Mitchell avait préparé la cause—cause qui, étant bien conduite, devait assurer une bonne adjudication au Canada. Mais le gouvernement actuel—et il mérite qu'on lui en tienne compte—reconnut qu'il n'avait pas dans ses rangs un homme d'une habileté suffisante et il choisit pour représenter le Canada dans la commission sir A. T. Galt, un vieil ami de sir John A. Macdonald. Le chevalier mérite son titre pour avoir confié la mission à monsieur Galt au lieu de la remplir lui-même, car il nous a assuré par la cinq millions et demi au lieu d'un demi-million qu'il aurait obtenu autrement. Le peuple serait ingrat s'il s'objectait à son titre, car il nous a réellement sauvé \$5,000,000 en reconnaissant sa propre incapacité et en confiant à monsieur Galt une tâche qu'il ne pouvait accomplir lui-même.

“ Sir John A. Macdonald—et je ne puis mentionner ce nom sans confirmer pleinement les observations de monsieur Tilley que sir John est le plus grand homme du Canada, un homme qui a rendu des services éminents à son pays, même à ses dépens, un homme de talents transcendants qui aurait pu jouir de tous les avantages que procure la fortune, s'il avait voulu éviter la vie publique—sir John A. Macdonald, dis-je, avait demandé à monsieur Mitchell de remplir la mission à laquelle sa charge lui donnait droit ; mais monsieur Smith, qui avait le même droit, s'en est désisté, et il a par là sauvé au moins \$5,000,000 qui n'aurait été perdus pour le pays s'il eut conduit la cause lui-même.”

Loind'avoir combattu le traité de Washington, je l'ai appuyé. Lorsque sir John A. Macdonald revint de Washington, je sentis que la solution de la question était injuste à l'égard de nos populations, mais que de graves conséquences pourraient résulter de notre opposition, attendu que les véritables intérêts de la Confédération et de l'empire exigeaient que nous acceptassions le traité.

Je ne sais pas si l'honorable premier ministre, dont nous admettons tous la remarquable habileté, connaît cette assertion de l'honorable député de Cumberland ; mais après ces explications, la Chambre est-elle prête à approuver les calomnies dont il m'a abreuvé ? Comment peut-il savoir que, si j'eusse été commissaire au lieu de sir Alexander Galt, le Canada n'aurait reçu que \$500,000 des Américains, au lieu de \$5,500,000 ? Il en parle bien à son aise ! Il ne connaît rien de mes services en rapport avec la commission des pêcheries.